



Termes de référence
Évaluation externe

Renforcement de la protection des enfants et jeunes en situation de rue

2022-2024

PARTAGE - KEOOGO

Juillet 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale des parties constituantes de l'évaluation.....	3
1.1. Présentation des partenaires	3
1.1.1. PARTAGE.....	3
1.1.2. KEOOGO	3
1.1.3. Partenariat PARTAGE/KEOOGO	3
1.2. Présentation de l'action à évaluer	4
1.2.1. Informations générales sur le contexte d'intervention.....	4
1.2.2. Le projet de renforcement de la protection des enfants et jeunes en situation de rue à Ouagadougou.....	4
2. Objectifs de l'évaluation	6
2.1. Contexte de l'évaluation.....	6
2.2. Attentes et caractéristiques principales de l'évaluation.....	7
2.3. Questions évaluatives	7
3. Méthodologie.....	9
3.1 Sources d'information disponibles.....	9
3.2 Principaux acteurs à rencontrer	9
3.3 Éléments méthodologiques	9
4. Aspects pratiques de l'évaluation.....	10
4.1. Pilotage de l'évaluation	10
4.2. Calendrier	11
4.3. Composition de l'équipe d'évaluation et profils attendus.....	11
4.4. Modalités de sélection	11
4.5. Livrables attendus	12
4.6. Budget disponible	12
4.7. Modalités de candidature.....	12
Annexes	13
Annexe 1 : Canevas de la proposition technique	14
Annexe 2 : Modèle de devis	15

1. Présentation générale des parties constituantes de l'évaluation

1.1. Présentation des partenaires

1.1.1. PARTAGE

PARTAGE est une association de solidarité internationale d'aide à l'enfance démunie. Depuis plus de 50 ans, PARTAGE soutient des actions qui permettent de lever les freins au développement global de l'enfant, afin qu'il puisse être éduqué, soigné, protégé, tout en accompagnant le développement de sa communauté. Dès sa création, PARTAGE a choisi de travailler en partenariat avec des acteurs locaux, s'inscrivant ainsi dans une logique de renforcement des capacités des sociétés civiles locales et de pérennité des actions mises en œuvre. En leur apportant un soutien à la fois humain, financier et technique, PARTAGE se définit comme un partenaire accompagnant. Son réseau de partenaires locaux se compose aujourd'hui de 26 associations dans 17 pays d'Afrique, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine-Caraïbes et Europe.

PARTAGE soutient des actions liées au développement de l'enfant et tout particulièrement celles ayant pour objectif de permettre aux enfants les plus défavorisés d'avoir accès à une éducation de qualité. Au Burkina, PARTAGE soutient des actions d'éducation depuis 2004 à travers l'appui à différentes organisations. PARTAGE soutient des actions mises en œuvre par des organisations de la société civile burkinabè qui s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques de leur pays en matière d'éducation et de protection de l'enfance.

1.1.2. KEOOGO

KEOOGO est une organisation nationale de protection de l'enfant. L'action de KEOOGO s'inscrit depuis 2004, dans l'offre de services de protection et de réhabilitation aux enfants et jeunes particulièrement vulnérables. Elle s'appuie principalement sur une stratégie basée sur la prise en charge, l'accompagnement holistique, le renforcement des mécanismes communautaires et l'appui au système national de protection de l'enfant.

KEOOGO a choisi de prendre en compte la réalité objective de la rue en tant que milieu de vie notamment pour les enfants et jeunes en situation de rupture totale ou intermittente avec leurs familles. KEOOGO œuvre à renforcer son ancrage avec ce milieu et sa confiance avec les enfants qui y vivent à travers un système d'accompagnement qui met l'enfant au centre et le considère comme un être à part entière ayant une personnalité et des compétences ; ce qui lui permet d'ailleurs de conduire avec succès un programme d'éducation et de responsabilisation des jeunes dans le processus de protection de leurs pairs.

Par cette approche, KEOOGO assure dans le contexte de la rue, un travail de proximité avec l'appui des pairs-éducateurs considérés comme des modèles de réussite, ce qui favorise la construction de la résilience des enfants en situation de rue. Au niveau communautaire, l'approche de KEOOGO s'est révélée opérante à travers plusieurs dispositifs visant non seulement l'information et la sensibilisation des communautés riveraines qui côtoient et interagissent avec l'environnement des enfants et jeunes en situation de rue, mais aussi la mobilisation sociale, le renforcement des capacités et la construction de la résilience des communautés et familles d'origine des enfants.

A côté de ses projets de protection appuyés par des actions d'urgence en rue, le village des filles « Beoogo-Tienbo » qui signifie Espérance, est une autre réponse de KEOOGO qui renforce la prise en charge des jeunes filles sur le plus long terme.

Chaque année, ce sont près de 10 000 enfants qui bénéficient de l'accompagnement de KEOOGO.

1.1.3. Partenariat PARTAGE/KEOOGO

PARTAGE et KEOOGO collaborent depuis avril 2018 dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme

de protection des enfants et jeunes en situation de rue à Ouagadougou. Ce partenariat est marqué par la signature de trois conventions successives :

- Une convention de première collaboration de 2 ans (2018-219)
- Une première convention de partenariat pour une durée de 2 ans (2020-2021)
- Une seconde convention de partenariat pour une durée de 3 ans (2022-2024)

En parallèle de son implication dans le projet de renforcement de la protection des enfants et jeunes en situation de rue à Ouagadougou, PARTAGE soutient et accompagne KEOOGO dans le renforcement de ses services supports et notamment par un travail de restructuration du Service Administratif et Financier.

1.2.Présentation de l'action à évaluer

1.2.1.Informations générales sur le contexte d'intervention

Depuis 2015, le Burkina Faso est un pays marqué par une situation sécuritaire préoccupante et essuie de nombreuses attaques terroristes. La situation sécuritaire s'est fortement dégradée provoquant un ralentissement des activités économiques, un accès réduit aux structures de base en éducation, en santé et génère un afflux massif de PDI (Personnes Déplacées Internes) vers les centres urbains comme Ouagadougou ou Bobo-Dioulasso. Selon les derniers chiffres du Conseil national pour l'aide d'urgence et la réhabilitation (CONASUR) un total de 2,06 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) ont été enregistrées sur l'ensemble du pays. La situation humanitaire est précaire et la prise en charge des PDI fragilise et paupérise les communautés hôtes en particulier dans les régions du Nord, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et des Hauts-Bassins. Cette situation a exacerbé les besoins humanitaires et posé des défis considérables en matière de protection, d'accès à l'eau potable, de nourriture et de soins de santé.

Parmi ces populations déplacées, plus de la moitié sont des enfants. Les besoins en protection, et particulièrement pour les Enfants Déplacés Internes, sont en net accroissement. Les dysfonctionnements des services sociaux de base dont l'accès est limité pour les catégories de populations les plus vulnérables, nécessite un accompagnement spécifique. En effet, les EDI et tous les enfants vulnérables ont besoin d'une prise en charge psycho-sociale, d'être protégés des violences et de toute forme d'abus et d'exploitation.

En lien avec cette situation sécuritaire préoccupante, le contexte politique de l'année 2024, a été marqué, à l'international par des tensions diplomatiques avec la France et notamment la cessation des financements des ONG par l'AFD, la sortie de la CDEAO du Burkina ainsi que la création de l'AES (Alliance des Etats du Sahel) composée du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Au niveau national, le renforcement des opérations militaires de reconquête du territoire national par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et la déclaration de l'état d'urgence dans plusieurs régions particulièrement touchées par l'insécurité n'ont pas encore permis de rétablir la paix.

Sur le plan économique, le Burkina Faso fait face à des défis importants, y compris une inflation persistante. Les secteurs agricole et minier, principaux piliers de l'économie, sont également affectés par l'insécurité et les conditions climatiques défavorables.

Au niveau politique et institutionnel, le gouvernement s'efforce de mettre en œuvre des réformes institutionnelles pour renforcer la résilience du pays face aux défis sécuritaires et économiques. Cela comprend des initiatives visant à améliorer la gouvernance, à renforcer les capacités de sécurité et à promouvoir le développement économique durable.

1.2.2.Le projet de renforcement de la protection des enfants et jeunes en situation de rue à Ouagadougou

Après plusieurs années d'accompagnement (2018 à 2021), PARTAGE poursuit son appui pour une autre phase de financement de KEOOGO en faveur des enfants et jeunes en situation de vulnérabilité. Pour la période de 2022 à 2024, l'appui de PARTAGE est orienté sur le projet « Renforcement de la protection des enfants et jeunes en situation de rue à Ouagadougou » dont une partie des activités est financée par Médecins du Monde Belgique.

Ce projet répond à la stratégie générale d'intervention de KEOOGO d'offrir des services de protection et de réhabilitation socio-économique, familiale aux enfants vulnérables et particulièrement à l'adresse des enfants et jeunes en situation de rue dans la ville de Ouagadougou.

L'objectif général du projet est de contribuer à créer un environnement propice pour la protection des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité à Ouagadougou. Pour ce faire, KEOOGO renforce la protection des EJSR par l'accès à des services de qualité adaptés et des partenariats efficaces.

L'intervention de PARTAGE concerne **03 résultats** sur les 04 que comprend au total le projet. Il s'agit des résultats suivants :

R2 : Les communautés, familles et proches sont mieux informés, sensibilisés et s'engagent sans préjugés dans la protection des enfants et jeunes en situation de rue.

R3 : Les enfants et jeunes en situation de vulnérabilité ont accès à des services holistiques de qualité et adaptés à leurs besoins.

R4 : L'Etat reconnaît la contribution des organisations de la société civile à la protection des enfants au niveau national et transnational et les accompagne.

Chaque résultat du projet est composé **d'activités** décrites ci-dessous.

R2 : Les communautés, familles et proches sont mieux informés, sensibilisés et s'engagent sans préjugés dans la protection des enfants et jeunes en situation de rue.

1. Séances de discussions collectives
 - Informer et former les familles et communautés sur les droits des enfants et les pratiques de protection, incluant une dimension genre pour traiter des stéréotypes et promouvoir l'égalité.
 - 12 sessions par an réunissant 600 participants par an sur trois ans.
2. Formation des femmes leaders communautaires
 - Continuer de former les femmes leaders sur la protection des enfants et jeunes en situation de rue, renforçant leurs compétences face aux crises actuelles.
 - Formation de 90 femmes leaders sur trois ans, avec une session annuelle de trois jours.

R3 : Les enfants et jeunes en situation de vulnérabilité ont accès à des services holistiques de qualité et adaptés à leurs besoins.

1. Organisation de maraudes
 - Maintenir un contact régulier avec les enfants en situation de rue pour évaluer les risques et orienter vers des prises en charge adaptées.
 - 48 maraudes par an touchant environ 1440 enfants par an.
2. Convois médicaux
 - Faciliter l'accès aux soins pour les enfants et jeunes en situation de rue par des transports réguliers vers le centre médical de Keoogo.
 - 48 convois par an bénéficiant à 720 enfants par an.
3. Appui au centre médical de Keoogo

- Fournir des médicaments, équipements, et salaires du personnel pour une prise en charge complète, incluant la santé sexuelle et reproductive.
- Environ 2720 bénéficiaires par an.
- 4. Soutien au village de formation des filles
 - Hébergement et accompagnement des filles mères pour leur réinsertion et formation professionnelle.
 - 56 bénéficiaires sur trois ans.
- 5. Appui aux centres d'accueil partenaires
 - Soutien matériel pour améliorer les conditions d'accueil de 123 enfants sur trois ans.
- 6. Réintégration familiale
 - Suivi personnalisé pour la réintégration familiale de 60 enfants sur trois ans.
- 7. Scolarisation et formation professionnelle :
 - Scolarisation de 180 enfants et formation professionnelle de 45 jeunes sur trois ans.
- 8. Renforcement des capacités des acteurs institutionnels par la formation des agents des services de Défense et de Sécurité
 - Ateliers de formation pour améliorer la prise en charge des enfants victimes de violence.
 - 105 agents formés sur trois ans.

R4 : L'Etat reconnaît la contribution des organisations de la société civile à la protection des enfants au niveau national et transnational et les accompagne.

1. Réunions de plaidoyer avec les ministères
 - Sensibilisation des responsables des ministères de la justice, des droits humains et de l'action sociale pour intégrer les actions en faveur des enfants en situation de rue dans les politiques publiques.
2. Rencontres avec les parlementaires
 - Journées de rencontre pour discuter des actions de protection et des défis, avec la participation de 20 parlementaires.

Les **groupes cibles et les bénéficiaires directs** du projet sont au nombre de 2675 enfants et 3839 adultes. Il s'agit notamment des EJSR des sites de rue, des filles-mères du village Beogo-Tienbo ainsi que de leurs enfants, des femmes leaders, des structures de protection et d'accueil, des centres d'accueil des EJSR, etc.

Le **budget** de ce projet sur les trois années (2022-2024) se compose d'une subvention de PARTAGE d'un montant de 590 750 € et d'une subvention de MdM-Belgique d'un montant de 430 564€.

2. Objectifs de l'évaluation

2.1. Contexte de l'évaluation

Pour PARTAGE, il s'agit de la première évaluation de ce projet. KEOOGO a déjà une longue expérience de travail en évaluation de par la multiplicité de ses bailleurs internationaux et la diversité de ses projets mis en œuvre. Les recommandations de cette évaluation nourriront les réflexions communes entre PARTAGE et KEOOGO pour l'élaboration du prochain plan triennal 2025-2027.

D'autre part, comme évoqué précédemment, ce projet est soutenu par deux bailleurs distincts que sont PARTAGE et Médecins du Monde Belgique. Le soutien de MdM-Belgique sur ce projet est d'une durée de cinq ans et ne s'achèvera qu'en 2026. Les recommandations et enseignements issus de

cette évaluation pourront renforcer KEOOGO dans son dialogue partenarial avec l'ensemble des contributeurs du projet. Ainsi PARTAGE s'inscrit pleinement dans sa stratégie de renforcement des capacités de ses partenaires de terrain.

2.2. Attentes et caractéristiques principales de l'évaluation

Cette évaluation externe constituera l'évaluation finale du projet sur cette phase triennale 2022-2024 et permettra d'apporter des recommandations pour la construction du triennal suivant 2025-2027.

Elle devra donc répondre à deux attentes principales :

- Évaluer les résultats atteints au terme de ce triennal du projet ;
- Formuler des recommandations pour la suite du projet (triennal 2025-2027), notamment quant à l'adaptation nécessaire des activités en lien avec le contexte sécuritaire et humanitaire.

En effet, afin d'alimenter et de préparer la poursuite du projet et la présentation d'un nouveau triennal, des recommandations concrètes sont attendues sur :

- La cohérence du projet au regard de l'évolution du contexte (aggravation de la crise sécuritaire, afflux massif des EDI, augmentation des besoins de protection, etc.);
- Le niveau d'implication des différents acteurs dans le projet: les centres d'accueil (Pan bila, AJFEB, APDM, Samu social), l'association d'accompagnement sanitaire « Contact hors limite », les services sociaux, le tribunal pour enfant, le tribunal de grande instance de Ouaga II, le centre VBG, la Brigade de protection des enfants, les commissariats de police, les femmes leaders, les enfants et jeunes, les référents dans les écoles, les instituts et centres de formation professionnelle,
- Outre ces attentes particulières, le consultant pourra produire toutes les recommandations qu'il jugera utiles.

2.3. Questions évaluatives

2.3.1 Pertinence, cohérence et stratégie d'intervention du projet

- Les activités mises en œuvre sont-elles cohérentes avec les réalités et besoins des enfants ?
- Les activités mises en œuvre concourent-elles à l'atteinte des objectifs des stratégies et des politiques étatiques en termes de protection ?
- Le projet mis en œuvre s'adapte-t-il aux évolutions du contexte d'intervention et en particulier en lien avec la crise sécuritaire traversée actuellement le pays ?
- Dans quelle mesure l'intervention menée par KEOOGO est-elle cohérente et complémentaire avec les actions menées par les autres acteurs locaux de protection et institutionnels intervenant dans la zone du projet ?
- Sur quels acteurs clés est-il pertinent de s'appuyer pour la revalorisation et l'amélioration de l'offre de protection ?
- Le projet mis en œuvre répond-il à une approche holistique ? Cette approche est-elle à renforcer ? Quelles recommandations peuvent être proposées ?
- Les activités mises en œuvre concourent-elles à l'atteinte des objectifs généraux du projet ?
- La stratégie d'intervention et les actions du projet répondent-elles toujours/encore aux priorités et besoins des populations bénéficiaires, en particulier les enfants ?
- La stratégie d'intervention du projet vient-elle bien se poser en posture d'accompagnement des acteurs étatiques ?

- La position de KEOOGO, organisation « non gouvernementale » appuyant des structures publiques et privées, est-elle claire pour les différentes parties prenantes ? Le travail d'articulation et de synergie avec les autres acteurs est-il pertinent, cohérent et permet-il l'atteinte des objectifs du projet ?

2.3.2 Efficacité et efficience du projet

- Quelles sont les principales réalisations obtenues au moment de l'évaluation et comment concourent-elles à l'atteinte des résultats attendus ?
- Les activités planifiées dans les documents de projet ont-elles été réalisées comme prévu ? Si non, pourquoi ces écarts ? Quels sont les facteurs internes ou externes, qui ont facilité ou ont constitué des freins à la réalisation des activités prévues et des résultats attendus du projet ?
- Les activités mises en œuvre ont-elles permis d'atteindre les résultats attendus sur ce projet ? Si non, quelles activités privilégier pour un nouveau triennal ?
- Quels sont les facteurs-clés (internes ou externes aux partenaires, endogènes ou exogènes dans le contexte) qui ont permis la réalisation (ou non réalisation) des activités prévues et des résultats attendus ?
- Le dispositif de suivi-évaluation et les outils de suivi du projet ont-ils permis de mesurer l'atteinte des résultats du projet ?
- Les moyens (matériels, humains et financiers) ont-ils été suffisants et adéquats en tenant compte des objectifs établis et des résultats attendus ?
- Quel est le niveau de ressources qui a été dédié effectivement aux bénéficiaires finaux par rapport au coût de mise en œuvre du projet ? Comment pourrait-il être amélioré ?
- Le nombre d'enfants réinsérés par le projet est-il cohérent avec les moyens disponibles ?
- La stratégie de réinsertion des enfants (accompagner un nombre important d'enfants sur différents aspects de la réintégration : sociale et/ou familiale et/ou pédagogique et/ou professionnelle, etc.) doit-elle être poursuivie ou doit-elle être réorientée pour permettre une prise en charge multisectorielle plus avancée (prise en charge intégrale) mais d'un nombre plus réduit d'enfants ?

2.3.3 Pérennité et durabilité du projet

- Quels sont les effets de l'action sur les différents groupes cibles ? Le projet a-t-il eu des effets positifs ou négatifs non prévus ?
- Les résultats du projet quant à la réinsertion sociale, économique et familiale des EJSR sont-ils durables ?
- Quelles perspectives pour la continuation du projet en lien avec l'évolution du contexte d'intervention ?
- Les actions de renforcement de capacités des acteurs étatiques et institutionnels du projet permettent-elles l'appropriation de bonnes pratiques de protection lors de l'accueil et la gestion des enfants ?
- Quel est le niveau réel d'implication des différents acteurs (et notamment des autorités publiques au regard de leur mandat et de leurs compétences théoriques) dans le projet ?

- Ce niveau d'implication des différents acteurs en protection dans le projet est-il suffisant ? Peut-il constituer un gage de pérennité ? Si non, quels seraient les leviers favorisant une meilleure intégration de chaque acteur ?
- Quel est le niveau d'implication possible/à attendre de chaque type d'acteurs dans le projet ?
- Quels sont les freins à l'implication des différents acteurs dans le projet ? En quoi leur implication jette les bases de la poursuite du projet dans un nouveau triennal ?
- En quoi le projet permet de favoriser l'autonomie des différents partenaires impliqués ?

3. Méthodologie

3.1 Sources d'information disponibles

- Documents de contexte : politique de protection, évaluations antérieures du projet réalisées par d'autres partenaires
- Conventions de partenariat
- Documents de projet (proposal et budget)
- Programmation d'activités
- Rapports du projet (narratif et financier)
- Documents produits dans le cadre du projet (outils d'activités, base de données, fiches de capitalisation, matrice de dispositif de suivi-évaluation...)

3.2 Principaux acteurs à rencontrer

- Équipe du projet à KEOOGO ;
- Comité de coordination de KEOOGO ;
- Équipe de PARTAGE qui a réalisé le suivi du projet ;
- Enfants et Jeunes en Situation de Rue, jeunes filles-mères du village Beogo-Tienbo
- Familles des Enfants et Jeunes en Situation de Rue
- Enseignants et Structures de formation accueillant les Enfants et Jeunes en Situation de Rue
- Femmes leaders
- Centres d'accueil et d'hébergement (responsables des centres et éducateurs)
- Brigade de protection des enfants
- Services sociaux
- Acteurs de la justice : tribunal pour enfants (juge des enfants)
- Acteurs de santé (responsable de contact hors limite, référents dans les formations sanitaires)
- Autres structures de la place qui contribuent et participent à l'atteinte des objectifs du projet : Asso femmes juristes, ALIMA, Samu social, le centre VBG etc.

3.3 Éléments méthodologiques

Les principales étapes de réalisation de l'évaluation proposées sont les suivantes.

Travail préparatoire

- ✓ Revue documentaire : prise de connaissance des principaux documents existants sur le projet et antécédents du projet

- ✓ Discussions avec le comité de pilotage de l'évaluation (validation des outils de collecte de données)
- ✓ Réalisation d'une note de cadrage

Mission terrain au Burkina

- ✓ Discussions avec l'équipe de KEOOGO
- ✓ Revue documentaire : consultation de la documentation disponible chez KEOOGO
- ✓ Discussions avec les différents acteurs partenaires du projet (autorités de tutelle et acteurs locaux de protection engagés dans le projet)
- ✓ Enquêtes et entretiens de terrain auprès des groupes cibles et bénéficiaires du projet (EJSR, familles, enseignants et formateurs, éducateurs...)
- ✓ Restitution de l'évaluation à chaud au Burkina et à distance avec les membres du COPIL qui ne sont pas présents

Restitution

- ✓ Rédaction du rapport provisoire
- ✓ Échanges par mail avec le comité de pilotage sur la base du rapport provisoire
- ✓ Rédaction du rapport final
- ✓ Validation du rapport final et restitution finale

La méthodologie de réalisation de l'évaluation sera explicitée par l'équipe de consultants dans son offre.

La qualité de la méthodologie proposée constituera un critère essentiel dans le choix final des consultants.

L'évaluation doit être participative. Pour ce faire, une méthodologie facilitant la participation active de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet est attendue.

Nous recommandons le recours à des techniques de diagnostic participatif (observation directe, focus group, entretiens...) qui permettront non seulement d'analyser les résultats de l'action mais aussi de capter la perception et les appréciations des différents acteurs sur le projet. Ainsi, l'accent devra être mis sur une analyse qualitative du projet et des enjeux des différentes parties prenantes.

4. Aspects pratiques de l'évaluation

4.1. Pilotage de l'évaluation

Un comité de pilotage réunissant PARTAGE, KEOOGO, et un représentant du service de la protection de l'enfance à Ouagadougou contribuera au pilotage de l'évaluation.

Chaque membre aura pour rôle et responsabilités les tâches suivantes :

- Les représentants de PARTAGE et de KEOOGO analyseront les offres de soumission, sélectionneront le cabinet, assisteront à la réunion de cadrage, analyseront les livrables et accompagneront les différentes restitutions prévues.
- L'équipe de KEOOGO accompagnera le cabinet de consultance pour la préparation de la mission de terrain
- Le représentant.e du service de la protection de l'enfance sera sollicité.e pour avis sur le choix des consultants. Il/elle assistera également à la restitution finale.

Ce comité sera composé des représentants suivants :

- Pour KEOOGO : Harouna Ouedraogo, chef du projet « renforcement de la protection des enfants et jeunes en situation de rue à Ouagadougou », Adolphe Béré, psychologue superviseur sur le projet et Lassina Zampou, directeur des opérations de KEOOGO

- Pour PARTAGE : Roger Amantche, coordinateur régionale Afrique de l’Ouest et Marie Benketaf, Responsable de suivi-évaluation et des apprentissages.

4.2. Calendrier

Le calendrier prévisionnel de l’évaluation est le suivant (dates au plus tard) :

30 juillet 2024	Publication de l’offre
03 septembre 2024	Date limite de réception des offres
Avant le 06 septembre 2024	Analyse des offres et sélection
Entre le 06 et le 16 septembre 2024	Analyse des documents de projet par les consultants
Entre le 16 et le 20 septembre 2024	Réunion de cadrage (à distance)
20 septembre 2024	Remise d’une note de cadrage
Entre le 30 septembre et le 12 octobre 2024	Mission de terrain
02 novembre 2024	Remise du rapport provisoire
Entre le 12 et le 15 novembre 2024	Validation du rapport provisoire (à distance)
Entre le 25 et le 29 novembre 2024	Remise du rapport final + restitution finale

4.3. Composition de l’équipe d’évaluation et profils attendus

L’équipe d’évaluation sera composée de minimum deux personnes, dont l’une au moins établie au Burkina Faso.

Les consultants devront justifier des compétences et expériences suivantes :

- Expérience significative dans le domaine de la solidarité internationale ;
- Solide expérience de terrain en évaluation de projets de développement (au moins 5 ans)
- Solide expérience dans l’évaluation de projets de protection de l’enfance (au moins 2-3 attestations de bonne exécution à l’appui);
- Titulaire d’un diplôme en sciences sociales, protection de l’enfance, ou toute autre discipline pertinente pour cette évaluation ;
- Très bonne connaissance du système de protection de l’enfance au Burkina, de ses enjeux et de ses défis ;
- Connaissance de la zone d’intervention ;
- Maîtrise de la Gestion du Cycle de Projet ;
- Résistance au stress et particulièrement dans des contextes d’insécurité ;
- Maîtrise du français. La pratique du moorè et/ou dioula par au moins un des membres de l’équipe est indispensable.
- Capacité à respecter la confidentialité des informations recueillies auprès du public cible ; excellente compréhension des enjeux de protection et de sauvegarde.
- Capacité d’observation, d’analyse et de synthèse. Autonomie, diplomatie, ouverture d’esprit. Qualité rédactionnelle nécessaire.

4.4. Modalités de sélection

La sélection des candidatures s’effectuera sur la base des critères suivants :

- Qualifications, expériences et compétences des consultant(e)s (y compris connaissance du pays et expérience de collaboration antérieure réussie entre les consultants) ;
- Expérience et connaissance de la problématique du projet à évaluer ;

- Compréhension globale des termes de référence ;
- Approfondissement de l'objet de l'évaluation, des questions évaluatives ;
- Méthodologie proposée ;
- Détail des prix et coût de la prestation et calendrier de réalisation.

4.5. Livrables attendus

Il sera demandé à l'équipe d'évaluation de réaliser :

- Une note de cadrage présentée au Comité de pilotage qui devra être validée avant le départ sur le terrain. Elle présentera une lecture synthétique du projet et fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et des échanges réalisés avant la mission terrain. Elle présentera notamment la méthodologie et le plan de travail de la mission, les questions et hypothèses que les évaluateurs traiteront sur le terrain (en version électronique sous format Word), le nombre d'entretiens à réaliser avec les différentes parties prenantes et leur mode de traitement.
- Un temps de restitution à la fin de la mission terrain avec les principaux acteurs clés de l'évaluation.
- Un rapport provisoire concluant l'évaluation sera remis au Comité de pilotage pour réactions (en version électronique sous format Word).
- Une fois les réactions du COPIL intégrées au rapport provisoire, un rapport définitif sera envoyé en version électronique.
- Une restitution des principales conclusions et recommandations sera réalisée à distance. Elle sera l'occasion d'échanger sur celles-ci avec le Comité de pilotage.

Ce rapport final comprendra :

a) Un rapport principal (maximum 50 pages hors annexes) qui comprendra :

- un rappel du contexte, des objectifs et de la méthodologie employés ;
- des observations et résultats détaillés de l'évaluation en réponse aux questions évaluatives ;
- des recommandations concrètes sur le projet ;
- une analyse SWOT du projet;
- une annexe comprenant le planning détaillé de la mission d'évaluation, les différentes personnes rencontrées et les outils utilisés (grille d'entretien, trame d'animation de focus group...).

b) Une synthèse – résumé exécutif (5 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

Tous les livrables seront remis en langue française sous format électronique (format Word).

4.6. Budget disponible

Le budget maximum disponible pour cette évaluation est de 10 000 euros.

4.7. Modalités de candidature

Les offres techniques et financières sont à envoyer par e-mail en précisant l'objet «EVAL/KEOOGO» avant le 03 septembre 2024 minuit (heure française, UTC+02) à :

- Roger Amantche, Coordonnateur régional Afrique de l'Ouest à PARTAGE :

roger.amantche@partage.org

- Lassina ZAMPOU, Directeur des Opérations de KEOOGO : zamplass@yahoo.fr ou akeoogo@yahoo.fr

Pour être étudiées, les candidatures devront obligatoirement comporter une proposition technique respectant le canevas fourni en annexe, le(s) CV des consultants proposés ainsi qu'une proposition financière (devis).

Annexes

Annexe 1 : Canevas de la proposition technique

Annexe 2 : Modèle de devis

Annexe 1 : Canevas de la proposition technique

La réponse aux Termes de Référence devra s'organiser autour des sections suivantes (maximum 10 pages hors annexes):

1. Compréhension des Termes de Référence

Cette section décrira entre autre la compréhension que l'équipe proposée a :

- des Termes de Référence présentés ;
- du contexte du projet ;
- du projet lui-même.

2. Méthodologie de travail et résultats attendus

Cette section décrira entre autre :

- la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de l'évaluation de façon documentée, argumentée ;
- un chronogramme indicatif ;
- les résultats attendus ;
- les limites de l'évaluation ;
- toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée.

3. Composition de l'équipe évaluatrice

Cette section décrira entre autre :

- la composition de l'équipe ;
- le profil des expert(e)s ;
- la complémentarité des expert(e)s ;
- les points forts de l'équipe proposée.

4. Annexes

- les CV des expert(e)s ;
- le devis de la prestation (cf. modèle fourni).

Annexe 2 : Modèle de devis

	coût unitaire TTC	nbre d'unité	total TTC
<u>Honoraires</u>			0 €
consultant chef de mission (nbre de jours)		0 jours	0 €
consultant associé (nbre de jours)		0 jours	0 €
<u>Per diem</u>			0 €
International		0 jours	0 €
Burkina		0 jours	0 €
<u>Déplacements</u>			0 €
Déplacements internationaux (sur justificatifs)		A/R	0 €
Déplacements locaux hors mission terrain (sur justificatifs)		A/R	0 €
Déplacement locaux mission terrain (location véhicule, essence...)		Forfait	0 €
<u>Autres frais</u>			0 €
frais de reproduction de rapports, secrétariat, traduction...			
SOUS-TOTAL GENERAL			0 €
<i>Imprévus (5% du sous-total) sur justificatifs</i>			<i>0 €</i>
TOTAL			0 €